

NOTE N°3 – 2023-09-27 Dispositions COVID-19 – Procédure de report		
	Thématique :	x Présidence Sportive Discipline CRO
	Destinataires :	x Clubs REGIONAUX
	Nombre de pièces jointes :	

Nous vous rappelons les règles à mettre en place en cas de demande de report de **rencontres REGIONALES** pour cas Covid-19.

### Procédure de report à priori

Toute demande de report des rencontres peut être étudiée uniquement si :

- Au moins 3 joueurs de l'effectif et de l'équipe considérée sont absents pour cause de Covid-19 avec justificatifs (les autotests ne sont pas valables) Les entraîneurs ne sont pas comptés dans l'effectif mais pourront bénéficier d'un droit d'absence avec l'envoi d'un test positif,
- A partir de la 4<sup>ème</sup> journée, ces trois joueurs absents ont, à minima participé à 50% des rencontres (entrée en jeu effective au cours du match) avec l'équipe concernée par la demande de report depuis le début de la saison sportive.

**Il sera inutile de demander l'accord de la LIGUE**, mais le club considéré devra prévenir, immédiatement, son adversaire et les arbitres (copie au secrétariat), **puis adresser pour le Lundi, les tests positifs à la Ligue.**

### Procédure de report à postériori

Une équipe qui n'entrerait plus dans les délais de la procédure de report ci-dessus, peut solliciter la mise en œuvre de la procédure de report à postériori auprès de la Commission Régionale 5x5 à condition que l'équipe et les arbitres aient été prévenus (copie au secrétariat).

Les tests positifs devront être transmis dès le lundi au secrétariat.

Après étude des éléments portés à sa connaissance, la Commission Régionale 5x5 pourra accepter ou refuser la demande de report.

Les rencontres reportées devront être jouées dans les 15 jours qui suivent la date prévue au calendrier.

Une équipe qui déciderait de ne pas se déplacer ou de ne pas jouer en raison d'un lien avec la Covid-19 sans n'avoir enclenché aucune procédure de report de rencontre sera considérée comme forfait. La rencontre sera alors déclarée perdue par forfait et engendra toutes les modalités liées au forfait.

Date : 27/09/2023		E-mail : <a href="mailto:hautsdefrancebasketball@orange.fr">hautsdefrancebasketball@orange.fr</a>	
<b>Rédacteur</b>	<b>Vérificateur</b>	<b>Approbateur</b>	
Sandra PUPPATTI Gestionnaire Commission Régionale 5x5	Jacques DENEUX Président de la Commission Régionale 5x5	Paul MERLIOT Président	